

Procès-verbal

1^{ère} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 10 février 2026, à 19 h

En salle : Édifice Denis-Giguère, 305 rue Racine, salle RC15

En ligne : Plateforme Teams

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Lyse Pelletier	Présidente
■ Hugo Chouinard	Vice-président
■ Samuel Clavet	Trésorier
■ Linda Duchaine	Secrétaire
■ Catherine Gaudette	Administratrice
■ Sylvie Proulx	Administratrice
■ Louis Lavallée	Administrateur
■ Christian Gagnon	Administrateur

Autres présences

■ Marie-Josée Asselin	Conseillère du district électoral de Loretteville–Les Châtelers
■ Dominique Gagnon	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec

Il y a quorum, laissant place à la tenue de l'assemblée. Outre les personnes mentionnées précédemment, quatre (4) personnes assistent à l'assemblée ordinaire en salle.

Ordre du jour – tel qu’adopté

1^{ère} assemblée ordinaire du conseil d’administration

Le mardi 10 février 2026, à 19 h

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l’assemblée	19 h
2.	Lecture et adoption de l’ordre du jour	19 h 01
3.	Période d’information de la conseillère municipale	19 h 05
4.	Période de questions et commentaires du public	19 h 20
5.	Dossiers concernant le quartier	19 h 30
	■ 5.1 Adoption d’une résolution – Modifications aux parcours du RTC ■ 5.2 Suivi de la résolution concernant l’éclairage sur le chemin du boisé ■ 5.3 Suivi sur la sensibilisation à la sécurité routière par l’École Roger-Comtois, publication sur notre page Facebook ■ 5.4 Suivi concernant la résolution sur les terrains aux abords de la rivière Saint-Charles ■ 5.5 Suivi sur la restauration de la mosaïque du 236 rue Racine ■ 5.6 Suivi sur la résolution concernant l’installation de panneaux à messages variables ■ 5.7 Suivi sur les mesures de sécurité prises près du chantier de la rue Louis-IX ■ 5.8 Suivi sur la résolution concernant le déménagement du bureau d’arrondissement et programme Equimobilité	
6.	Dossiers concernant le conseil de quartier	20 h 00
	■ 6.1 Suivi sur la proposition « chauve-souris » : projet dans le cadre du programme d’initiatives en faveur de la biodiversité ■ 6.2 Suivi sur la prochaine parution du « Petit journal de Loretteville » ■ 6.3 Résolutions à adopter sur le renforcement des conseils de quartier ■ 6.4 Organisation des parcours vélo pour Convergence Vélo en mai	

- 6.4.1 Convergence Vélo – Table de concertation Vélo des conseils de quartier (30 ou 31 mai)
- 6.4.2 Vélo à « p'tites roues » - Quartier des Châtels (23 mai)
- 6.5 Rencontre de travail du Centre d'action bénévole Le Contrefort (22 novembre)
- 6.6 Production de matériel promotionnel du conseil de quartier
- 6.7 Projet de sécurité routière à venir ?
- 6.8 Organisation de la prochaine assemblée annuelle (présentations d'organismes, rapport annuel, etc.)

7.	Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2025	20 h 45
8.	Correspondance	20 h 48
9.	Trésorerie	20 h 55
	■ 9.1 État de compte et paiements	
	■ 9.2 Paiement des travaux de rédaction – PV du 10 février	
10.	Varia	21 h 00
	■ 10.1 Relocalisation de l'Accueil Saint-Ambroise	
	■ 10.2 Sondage de La Pieuvre	
	■ 10.3 Milieu de vie l'Ancrage	
11.	Fin de l'assemblée	21 h 05

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

Lyse Pelletier préside la rencontre. Elle ouvre l'assemblée à 19 h. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil, à la conseillère municipale et aux personnes présentes en salle.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

À la suite de la lecture, l'adoption est proposée par Samuel Clavet, appuyée par Louis Lavallée.

3. Point d'information de la conseillère municipale

Marie-Josée Asselin mentionne qu'elle pourra ajouter des informations au cours des différents points à l'ordre du jour.

4. Période de questions et commentaires du public

Aucune question ou commentaire n'a été formulé par les personnes présentes.

5. Dossiers concernant le quartier

5.1. Adoption d'une résolution concernant les modifications aux parcours du RTC

Lyse Pelletier présente la résolution visant à appuyer les recommandations issues du sondage de la Pieuvre et du TRAAQ sur les modifications apportées à l'itinéraire du parcours 804 dans le quartier de Loretteville. Les membres du conseil sont invités à lire et à adopter la résolution.



Marie-Josée Asselin soulève la nécessité d'accompagner les usagers du transport en commun lors de changements de parcours. Elle suggère la présence d'un agent du RTC aux arrêts d'autobus concernés pour informer les usagers des changements apportés aux itinéraires d'autobus et être en mesure de s'adapter aux nouveaux trajets.

Résolution 26-CA-01 | Appui aux recommandations découlant du sondage mené par la Pieuvre et du TRAAQ concernant les services du RTC

Le RTC a présenté son projet de modifications des parcours d'autobus lors de l'assemblée du conseil de quartier de Loretteville le 9 septembre 2025.

La modification principale, mise en place le 23 août 2025, vise le parcours du Métrobus 804 pour le prolonger jusqu'à Val-Bélair. Par contre, la décision du RTC a été de retirer les six arrêts à destination de la rue Caron et Racine pour éviter un détour de 6 à 9 minutes par Loretteville. Cette décision s'est appuyée sur des critères de rentabilité, de volume d'utilisation et d'optimisation de la desserte des pôles d'intérêt.

Cette consultation a donné lieu à une pétition de la part d'une citoyenne de Loretteville et à un sondage mené par La Pieuvre, en collaboration avec le TRAAQ (Collectif pour un transport abordable et accessible à Québec).

Le sondage a été mis en ligne (284 répondants) pour évaluer la perception des citoyens du quartier sur les impacts de ces modifications de parcours sur leurs besoins, leur accessibilité au transport en commun, ainsi que sur les activités dans le quartier de Loretteville. D'ailleurs, le RTC a déjà reçu une copie des résultats et des recommandations issus de ce sondage.

Les citoyens qui ont répondu au sondage estiment que l'annulation de la destination rue Caron- rue Racine du parcours 804, avec la suppression des six arrêts stratégiques au cœur du quartier de Loretteville empêche plusieurs citoyens à se rendre (et à revenir à leur domicile) plus facilement qu'avant (marche, correspondance avec un autre autobus) au travail, aux écoles (primaire et secondaire), aux organismes communautaires, aux cliniques médicales et aux divers commerces situés aux abords et sur la rue Racine. En conclusion, les personnes les plus affectées sont les étudiants, les parents, les personnes âgées, en situation d'handicap et ceux pour qui le transport en commun est leur seule façon de se déplacer.



Ils estiment également que la communication du RTC était inadéquate pour bien les informer des modifications et leur offrir des alternatives.

Considérant que :

- L'analyse du RTC s'est révélée essentiellement comptable et n'a pas pris en compte les besoins de l'ensemble des citoyens de Loretteville et des effets négatifs de ces modifications sur leur accessibilité au transport en commun.
- L'analyse du RTC n'a pas pris en compte les effets négatifs de ces modifications sur les activités communautaires et commerciales de Loretteville. La rue Racine constitue un axe central et dynamique de la vie communautaire, culturelle et commerciale du quartier. Rappelons aussi le projet de la Ville de Québec de revitaliser et dynamiser la rue Racine. Son accessibilité est un facteur important à cet égard.
- Les citoyens ayant répondu au sondage recommandent de rétablir les six 6 arrêts centraux à Loretteville par le 804. À défaut, la création d'un parcours 804X, pourrait être satisfaisant pour rétablir la situation.
- Les citoyens ayant répondu au sondage recommandent d'établir une communication plus large lors de changements de parcours et une évaluation des impacts de toute modification après un an d'opération.

Pour toutes ces raisons, il est proposé par Sylvie Proulx, dûment appuyé par Linda Duchaine, que le conseil de quartier de Loretteville appuie les recommandations des citoyens exprimés ci-dessus à la suite de la consultation et du sondage pour rétablir les six arrêts stratégiques du 804 à destination de la rue Caron-rue Racine de Loretteville.

Adoptée à l'unanimité

5.2. Suivi de la résolution concernant l'éclairage sur le chemin du boisé

La résolution adoptée le 14 octobre 2025 (25-CA-39) a été transmise au Conseil d'établissement de la Commission scolaire pour l'éclairage du chemin du boisé pour des raisons de sécurité. Le conseil n'a reçu aucune réponse de la part des membres du conseil d'établissement depuis la transmission de la résolution. Nous attendons aussi une réponse à la lettre adressée au député provincial du comté, Sylvain Lévesque. Lyse Pelletier va relancer



le conseil d'établissement pour obtenir une confirmation de réception de la résolution. Hugo Chouinard fera de même pour la lettre à M. Lévesque. Sylvie Proulx propose d'assister à la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

Par ailleurs, Marie-Josée Asselin indique avoir parlé à certains acteurs municipaux qui lui ont indiqué n'avoir aucuns indicateurs de criminalité ou d'interventions policières pour ce chemin. Pour eux, il serait difficile de justifier l'installation d'un éclairage pour sécuriser les lieux et de l'imposer au centre de services scolaires.

5.3. Suivi sur la sensibilisation à la sécurité routière par l'École Roger-Comtois

L'école Roger-Comtois a diffusé une campagne de sensibilisation sur la sécurité routière, incluant une affiche sur les règles de sécurité à observer aux abords de l'école pour les automobilistes et les étudiants.

La publication de cette affiche sur notre page Facebook n'a pas suscité de réactions de la part des autorités de l'école et des citoyens.

5.4. Suivi concernant la résolution sur les terrains aux abords de la rivière Saint-Charles

Aucune résolution du conseil n'a été prise à ce sujet. En raison de la saison hivernale, la Ville n'a pas encore observé les enjeux d'utilisation des terrains par les propriétaires. Marie-Josée Asselin précise que l'équipe de prévention de la qualité du milieu se penchera sur ce dossier au printemps. On rappelle qu'à terme, s'il le désire, le rôle du conseil de quartier se traduira par une recommandation à la Ville concernant l'aménagement du site pour la mise en valeur de ses caractéristiques environnementales et archéologiques, ainsi que pour y favoriser l'accès pour les citoyens.

5.5. Suivi sur la restauration de la mosaïque du 236, rue Racine

Hugo Chouinard précise que la Société d'histoire de La Haute-Saint-Charles a été informée de la situation pour préserver ce patrimoine, et qu'une résolution sera déposée à la Ville en ce sens.



5.6. Suivi sur la résolution concernant l'installation de panneaux à messages variables

La résolution adoptée le 10 décembre 2024 (24-CA-31) a été analysée par la Ville. On rappelle que la Ville élabore une stratégie d'affichage à l'échelle municipale et que les besoins exprimés par le conseil de quartier seront considérés dans cette analyse.

5.7. Suivi sur les mesures de sécurité prises aux abords du chantier de la rue Louis-IX

Sylvie Proulx précise que la sécurité des élèves de l'école l'Arc-en-ciel est toujours préoccupante en raison des véhicules routiers qui circulent aux abords du chantier et de la traverse des écoliers et qui ne respectent pas la limite de vitesse affichée. Marie-Josée Asselin va vérifier la situation avec la Ville.

5.8. Suivi sur la résolution concernant le déménagement du bureau d'arrondissement et du programme Équimobilité

Le conseil a adopté une résolution le 14 mai 2024 (24-CA-13) pour demander le déménagement du bureau d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles et le comptoir de services pour ainsi obtenir un accès plus facile pour les citoyens qui veulent se prévaloir du programme Équimobilité.

Avec la fermeture annoncée du centre de service de la Ville dans les bureaux actuels de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles à Val-Bélair, les membres du conseil se questionnent sur la viabilité de la demande du conseil d'avoir sur place le service d'Équimobilité du RTC, étant donné que les deux services sont aménagés dans un même lieu.

Cette fermeture soulève, pour les membres, des enjeux d'accessibilité pour les citoyens qui veulent se prévaloir du programme Équimobilité. Premièrement, parce que les citoyens doivent se présenter en personne à un comptoir de service de la Ville pour se prévaloir d'une qualification pour bénéficier du programme Équimobilité. Deuxièmement, la même personne doit se présenter au comptoir du RTC pour recevoir sa carte Opus.

La fermeture du comptoir de services de la Ville compromet ainsi l'accès local au programme Équimobilité, car la qualification nécessite une présence physique dans un centre de services, ce qui pénalisera les citoyens de la couronne Nord. Il a été noté que peu de citoyens utilisaient le comptoir de services du bureau d'arrondissement, ce qui a justifié sa fermeture, mais la question de l'accessibilité au programme Équimobilité demeure préoccupante, surtout pour les personnes les plus vulnérables.



Les membres du conseil ont proposé de relayer les services vers des plateformes en ligne et de permettre la qualification en ligne des citoyens qui demandent d'adhérer au programme Équimobilité. Puis, d'instaurer des points de service mobiles du RTC pour la remise des cartes Opus.

6. Dossiers concernant le conseil de quartier

6.1. Suivi de la proposition « chauve-souris » dans le cadre du programme d'initiatives en faveur de la biodiversité

Catherine Gaudette présente le projet « Chauves-souris » qui sera transmis à la Ville d'ici le 13 février prochain pour son approbation. Ce projet porte sur la colonie de Chauves-souris présente sur les terrains de Canot Légaré. Des biologistes de Wendake et différents experts des ministères fédéraux, provinciaux et de la Ville participeront à ce projet. Les activités de ce projet visent la mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité. Un « dénombrement animé » des chauves-souris et la création d'une affiche informative sur les habitudes des chauves-souris et leur préservation en tant qu'espèce menacée sont prévus cette année. La planification d'une construction d'une maternité chauffée pour les chauves-souris est aussi envisagée plus tard. Des activités de mobilisation citoyenne pour la biodiversité sont aussi prévues, telles que des soirées d'animation et des publications sur le sujet. La possibilité de faire de la chauve-souris un emblème local pourrait être rassembleur pour le quartier de Loretteville et Wendake.

La demande de subvention de 4 000 \$ à la Ville dans le cadre du programme couvrira 75 % des coûts. Wendake fournira 25 % des coûts restants pour réaliser le projet. La résolution suivante a été adoptée pour permettre le dépôt officiel du projet.

Le projet transmis dans le cadre du programme en faveur de la biodiversité est en annexe.

Résolution 26-CA-02 | Dépôt du projet « chauve-souris »

Sur proposition de Linda Duchaine, appuyée par Samuel Clavet, il est résolu que le conseil de quartier de Loretteville dépose le projet « Chauves-souris » tel que présenté par Catherine Gaudette, dans le cadre du programme d'initiatives en faveur de la biodiversité.

Adoptée à l'unanimité



6.2. Suivi sur la prochaine parution du « Petit journal de Loretteville »

Le prochain numéro du journal paraîtra autour du 23 mars, avec une entrevue importante de M. Robert Lepage. Un suivi de l'article d'octobre dernier sur la sécurité des piétons sur le Corridor des cheminots est également prévu.

À la demande de Mme Linda Duchaine, les membres du conseil ont discuté du financement et de la pérennité du journal. Un sondage sera réalisé pour évaluer l'intérêt et l'impact de ce journal auprès des citoyens et de la pertinence de poursuivre sa production. Les membres ont aussi discuté de la possibilité qu'un autre organisme puisse poursuivre la parution du journal.

Une résolution a été adoptée pour obtenir une subvention additionnelle de la Ville pour la production de trois numéros supplémentaires en 2026 dans le cadre du budget d'initiatives.

Résolution 26-CA-03 | Demande de financement additionnelle par le biais du budget d'initiatives

Contexte :

Au début de l'année 2024, le conseil de quartier de Loretteville a constaté que la disparition des deux journaux papier couvrant son secteur laissait un vide dans la population et ce, malgré la possibilité de recevoir l'information à travers les différents médias électroniques. À partir de son budget de fonctionnement et grâce à l'implication bénévole de quelques citoyens, un premier journal papier a été publié en mai 2024 et distribué dans différents lieux publics et communautaires du quartier.

Un appui financier ponctuel du Mouvement La Pieuvre a permis de bonifier le journal avec l'impression couleur du numéro de novembre 2024.

En 2025, la Ville de Québec a appuyé la continuité du projet grâce à une subvention du budget d'initiative, ce qui a permis de consolider les processus permettant la publication du journal : collecte d'information, édition, impression, distribution. Ce montant a permis de produire 3 numéros en 2025 avec une extension pour le numéro de mars 2026.

Attendu que :

Le Petit journal de Loretteville est apprécié par les citoyens et les organismes et semble avoir un impact positif dans la communauté;



Les bénévoles du comité du Petit journal demeurent intéressés à s'impliquer pour l'année 2026-27 avec la production de 3 numéros soit juin, novembre et février;

Des démarches seront éventuellement à faire pour l'évaluation de son impact sur la communauté et pour l'autonomie financière du Petit journal.

Il est proposé par Samuel Clavet, dûment appuyé par Christian Gagnon, que le conseil de quartier de Loretteville demande à la Ville de Québec de subventionner par le budget d'initiative, une année additionnelle pour le projet du Petit journal.

Adoptée à l'unanimité

6.3. Résolution à adopter sur le renforcement des conseils de quartier

Après discussion, les membres du conseil ont convenu de ne pas déposer la résolution qui a été présentée par la Table de concertation des conseils de quartier concernant des demandes à la Ville pour renforcer les conseils de quartier, notamment la réalisation d'états généraux et l'augmentation du budget de fonctionnement. Les membres tiennent plutôt à défendre les intérêts locaux. Ils veulent cependant conserver certaines revendications inscrites dans cette résolution de la Table pour d'éventuels états généraux.

6.4. Événements Convergence Vélo et À vélo en p'tites roues

Pour information, l'événement « Convergence Vélo » se tiendra le 30 ou le 31 mai, selon la météo. Plusieurs points de départ seront possibles pour ceux et celles qui veulent participer à cet événement vélo. Pour les quartiers de Loretteville et Des Châtel, le départ se fera au Petit colisée de Loretteville pour emprunter le Corridor des cheminots jusqu'à destination du Parc Jean-Brébeuf.

L'événement « À vélo en p'tites roues », organisé par le conseil de quartier Des châtel, se tiendra le 23 mai. Le départ se fera à l'école des Neiges et l'arrivée à l'école de la Chaumière. On peut se porter bénévole pour soutenir ces deux activités.

6.5. Centre d'action bénévole Le Contrefort

Jean-Simon Dubois a été invité par Linda Duchaine pour présenter l'organisme et ses activités lors de l'assemblée de mars prochain.



6.6. Matériel promotionnel du conseil de quartier

Dominique Gagnon détient une bannière à l'effigie du conseil de quartier de Loretteville financée par le Service des relations citoyennes et des communications de la Ville. Hugo Chouinard a demandé de récupérer celle-ci pour l'entreposer dans les locaux de la Société d'histoire de La Haute-Saint-Charles. Dominique mentionne que le conseil devra déboursier des frais pour se procurer d'autres objets promotionnels à même son budget de fonctionnement, s'ils le désirent.

6.7. Projet sécurité routière à venir

Marie-Josée Asselin indique que le nouveau programme de sécurité routière sera effectif en 2027 plutôt qu'en 2026. Ce report donnera plus de temps aux conseils de quartier de planifier des activités pour promouvoir la sécurité routière.

6.8. Organisation de la prochaine assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se tiendra le 14 avril prochain. Les activités à préparer sont la présentation du rapport annuel et financier du conseil, ainsi que le plan d'action pour 2026.

Il est convenu de consulter les citoyens sur leurs préoccupations et priorités via notre page Facebook ou sur un formulaire à remplir pour étayer le plan d'action du conseil.

Les membres vont aussi inviter des organismes du quartier à venir présenter leurs activités.

Les élections des membres du conseil se tiendront plutôt en mai, comme certains membres seront absents à l'assemblée générale d'avril. Les mandats suivants arrivent à échéance : Sylvie Proulx (présentement cooptée), Louis Lavallée (présentement coopté) et Lyse Pelletier (présentement élue). Ils doivent déposer leur candidature pour un mandat d'élu de deux ans.

7. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2025

Sur proposition de Linda Duchaine, appuyée par Louis Lavallée, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 9 décembre 2025.



8. Correspondance

Aucune correspondance.

9. Trésorerie

9.1. État de compte

Samuel Clavet a présenté les données financières du Conseil de quartier. Un montant de 2 789,08\$, qui se décompose comme suit :

- 928.11 \$, en budget de fonctionnement;
- 102.45 \$ en budget de sécurité routière;
- 908.52\$ en budget d'initiative pour le Petit Journal de Loretteville;
- 850 \$ alloué à la biodiversité.

Le chèque pour le budget de fonctionnement a été remis à Samuel Clavet.

9.2. Paiement des travaux de rédaction – PV du 10 février 2026

En l'absence de la secrétaire de soutien, le PV sera rédigé par les administrateurs du conseil de quartier. Aucun paiement n'est à prévoir.

10. Varia

10.1. Relocalisation de l'Accueil Saint-Ambroise

Les administrateurs s'informent sur la relocalisation de l'Accueil St-Ambroise qui s'installera au sous-sol de l'édifice Denis-Giguère à compter du 1er juillet 2026. Ils insistent sur la nécessité de garantir la continuité de l'aide alimentaire de cet organisme. Sa relocalisation implique des défis logistiques importants, notamment : l'accès pour les livraisons alimentaires, la présence de frigos et de congélateurs, et la nécessité d'une cuisine fonctionnelle. Les bris de service potentiels inquiètent le conseil de quartier.



Les membres du conseil désirent assurer un suivi de la situation. Un membre du conseil demande à Marie-Josée Asselin s'il serait pertinent de demander à la Ville de considérer le rez-de-chaussée du 184, rue Racine, établissement qui appartient au centre de services scolaire, pour assurer la continuité de l'aide alimentaire.

10.2. Sondage de La Pieuvre

Un membre nous informe qu'un sondage de la Pieuvre est actuellement réalisé pour connaître nos avis sur leur désir de s'incorporer et d'intervenir dans La Haute-Saint-Charles.

10.3. Milieu de vie L'Ancrage

Depuis 1991, cet organisme communautaire situé sur la rue Racine œuvre auprès des adultes vivant avec des enjeux de santé mentale. Il offre à ces derniers un espace sécurisant où ils peuvent être écoutés, soutenus et valorisés. Connu jusqu'en 2025 sous le nom Service d'Entraide l'Espoir, l'organisme amorce un nouveau chapitre de son histoire en devenant le Milieu de vie l'Ancrage.

11. Levée de l'assemblée

Lyse Pelletier propose la clôture de l'assemblée à 21 h 45.